Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 14 (1926)

Heft: 245

Artikel: L'Alliance à Soleure : 16-17 octobre 1926

Autor: Porret, E.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-258911

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

De-ci, De-là...

T. S. F. et féminisme.

Nous avons le regret d'informer nos lecteurs que, au moment précis où nous nous réjouissions des excellents résultats obtenus par des causeries bi-mensuelles à la station d'émission de Radio-Genève, la direction de cette Société a estimé nécessaire de remanier de telle façon le programme de ces émissions que les chroniques d'intérêt féminin ne peuvent plus y trouver place qu'une fois par mois. Une chronique mensuelle, c'est peu, très peu...

L'horaire général a également été modifié profondément. C'est le *vendredi* au lieu du jeudi qu'auront lieu ces causeries, qui dureront vingt minutes au lieu d'un quart d'heure. Nous en publierons régulièrement l'annonce dans notre « Carnet de la quinzaine ».

L'Alliance à Soleure

16-17 Octobre 1926.

Deux beaux jours dorés au seuil de l'hiver... Ce n'est pas pour admirer Soleure que nous sommes venues. Pourtant, cette joie s'ajoute à celle de la rencontre. Les retardaitaires ne goûtent qu'un instant le charme discret et très doux de l'eau qui coule sous les ponts, des fontaines jaillissantes au pied de la cathédrale de Saint-Ours, des ruelles et des places paisibles, et elles se faufilent sans bruit dans la salle du Grand Conseil, où déjà s'est ouverte la XXVme Assemblée de l'Alliance. Mlle Zellweger la préside avec une aisance parfaite; et aucune de ses ouailles ne semble dépaysée de siéger dans l'enceinte vénérable. Vénérable est l'architecture, mais tout est pimpant et rafraîchi: les murailles blanches s'égaient de céramiques aux teintes vives et de somptueux bouquets d'automne. Qui donc a su si bien harmoniser leurs couleurs?

Mais ne nous laissons pas distraire. C'est, d'ailleurs, tout réconfort que d'entendre le rapport du Comité. « Nous affirmons aujourd'hui, dit Mlle Zellweger, que le point culminant de la réaction est dépassé et que, malgré tous les obstacles, nous continuons à avancer avec courage, voyant que l'avenir nous appartient. » 14 Sociétés se sont jointes, pendant le dernier exercice, à l'Alliance, qui en compte maintenant 150, avec un total d'environ 50.000 membres. Les nouvelles venues sont 7 sections de l'Union nationale des amies de la jeune fille, 2 groupes de la Ligue suisse des femmes abstinentes, l'Union des femmes d'Aigle, l'Association des paysannes de Moudon, la Société suisse des maîtresses froebeliennes, l'Association du sou pour le relèvement moral de Genève, la Société des intérêts féminins de Bienne. Elles attestent, par leur bigarrure, le large éclectisme de l'Alliance, toujours plus représentative des femmes suisses de toutes tendances. Deux Sociétés se sont retirées, l'une en cessant d'exister, l'autre sans motiver sa démission.

Le Comité a fait parvenir aux autorités les résolutions votées en 1925 par l'Assemblée de Genève, et concernant, l'une la prostitution, l'autre la distillation à domicile. Il s'est intéressé à la propagande en faveur de l'assurance-vieillesse et à la revision de la loi fédérale sur le statut des fonctionnaires; il collabore activement à la préparation de l'Exposition du Travail féminin. Son attention a été attirée sur un problème plus nouveau: celui du groupement des organisations ecclésiastiques féminines. L'Alliance, tout en restant neutre, invite les Associations chrétiennes qui lui sont affiliées à établir le contact entre les Sociétés féminines à caractère religieux.

Lorsque nous aurons ajouté que le Comité a encore voué ses soins à la presse féministe, à la Semaine suisse, à la participation des femmes suisses à la Société des Nations, l'on conviendra que peu de domaines échappent à sa sollicitude. Fort heureusement, il n'a pas été entravé dans son travail par le manque de fonds: la trésorière, Mlle Schindler, nous apprend que l'Alliance possède une fortune de 46.400 fr., dont 10.000 proviennent d'un legs de Mlle Pfrunder, qui a été accueilli avec une profonde reconnaissance.

Après avoir adopté en seconde lecture une modification de l'article 9 des statuts, dotant l'Alliance de deux vice-présidentes, l'Assemblée entend un rapport de Mme Couvreu relatif aux élections du Comité. Chacun aurait voulu conserver un état-major si sage, si actif et si dévoué. Mais le Bureau bâlois, sourd à toutes les supplications, était décidé à faire place à un Bureau romand. Bon gré, mal gré, une Commission spéciale se mit en quête; nos trois cantons occidentaux furent fouillés de fond en comble, et l'on croyait avoir trouvé les personnes souhaitées; mais la présidente présomptive se vit empêchée d'accepter maintenant une pareille charge. Mlle Zellweger sauva la situation, en voulant bien rester à son poste. Les applaudissements de l'Assemblée, le chiffre des voix qu'elle a obtenues (112 sur 112), un discours de Mlle Serment, et beaucoup de témoignages personnels ont prouvé à Mlle Zellweger qu'elle ne se dévouait pas pour des ingrates. D'année en année, on apprécie davantage et son travail, et son assurance, et sa bonne humeur qui lui permet d'user de franchise sans jamais blesser personne. C'eût été péché que de l'arrêter maintenant, en plein essor. Il n'a pas été possible de retenir Mme Vischer-Alioth, la parfaite secrétaire, ni Mme Kägi, qui ont été remplacées par Mmes Lotz-Rognon, de Bâle, et Mettler-Specker, de Saint-Gall. Les autres

---

rissons; conquérir après douze mois de travail le certificat qui vous donnera l'accès très facile à nombre de situations de gardes d'enfants dans des familles, des asiles, des crèches, ou des pouponnières?

Le travail est sérieux à la Pouponnière-école, sous la main ferme d'une directrice intelligente, avisée, et de compréhension large et vivifiante. Elle est assistée du médecin de l'établissement, et tous deux veillent à ce que chaque enfant reçoive, en plus des soins matériels, la part d'amour à laquelle il a d'autant plus droit qu'il a généralement mal débuté dans la vie. Quelle belle récompense pour qui s'affaire autour de petites créatures minables, maigriotes ou malades, parfois sournoises et grincheuses dès leur premier souffle, de les voir transformées en beaux petits gosses sains, robustes et gais...

Jeunes filles, allez examiner ceux qu'on confie à la Pouponnière et voyez ce qu'elle en fait. Ici, vous trouverez l'activité la plus conforme à la vocation réelle et toute puissante de la femme: le soin de l'enfant. Ici, vous ferez, en bonne et joyeuse compagnie, l'apprentissage de votre métier de futures mamans; je souhaite à qui sera si bien préparé de mettre un jour en pratique, dans son propre foyer, l'enseignement de la Pouponnière. De vous on exigera, au Châtelard, la discipline absolument nécessaire à la bonne marche de la maison, la bonté indispensable à qui veut se pencher sur l'âme enfantine, l'oubli de soi-même sans lequel vous ne ferez pas long feu dans l'hospitalière demeure. Car, si accueillante qu'elle soit, elle ne s'ouvre qu'aux jeunes filles dont le cœur est droit et l'âme dévouée: il n'y aura jamais trop de soins et d'amour autour des fragiles petites vies confiées à la Pouponnière neuchâteloise.

Jeanne Vuilliomenet.

L'Exposition Violette Diserens

(Musée Arlaud, Lausanne.) [1]

Une fois de plus, l'on constate ici l'avantage d'une exposition d'ensemble sur l'éparpillement fâcheux que nécessitent les expositions collectives où peu de place est faite à chacun.

Celle de Violette Diserens, l'artiste vaudoise déjà connue, sera, pous plus d'un visiteur, la révélation d'une personnalité qui veut, qui cherche sincèrement, et qui a trouvé beaucoup. Dans son œuvre, si variée et si intéressante, on peut discerner deux tendances successives, — ou alternatives? —, dont la première, encore impressionniste, est représenté par le *Marché sur la Riponne*, daté de 1915, une excellente toile, animée et lumineuse, différents paysages savoureux, et surtout l'exquise petite chose qu'est l'*Intérieur d'atelier*, une de ces réussites où se révèle un tempérament de peintre. Rattachons encore à cette série le *Paysage aux environs d'Avignon*, au centre duquel une masure claire sert de point d'appui à un mâquis nuancé sous un ciel intensément bleu.

Peu à peu, Violette Diserens, ainsi que la plupart de ses con-

[1] Ouverte jusqu'au 7 novembre.

anciens membres: Mme Buxtorf-Burckhardt, Mlle Rieder, Mlle Schindler, Mme Chenevard, Mme Glaettli, Mme Junod, ont bien voulu rester en fonctions, et recrueillent tous presque la totalité des voix.

Au nom des Unions de femmes du canton de Vaud, Mlle Serment motive et développe le vœu suivant: « L'Assemblée générale de l'Alliance de Sociétés féminines suisses déclare, au nom de toutes les Sociétés qu'elle représente, qu'elle est adversaire *par principe* de la réintroduction des jeux de hasard en Suisse, et qu'elle travaillera résolument, selon ses possibilités, à empêcher cette réintroduction, signe et facteur de déchéance morale pour notre patrie. » Cette résolution est votée à l'unanimité, mais non sans avoir été, sur la proposition de déléguées suisses-allemandes, amputée de sa queue: « signe et facteur... » Il s'est produit là, dans l'Asssemblée, une scission imprévue, et que l'on a peine à s'expliquer.

Comme Mlle Zellweger l'a dit: « C'est dans les Commissions que se fait le principal travail de l'Alliance. » Les rapports qui sont présentés en font foi. La Commission d'études législatives, présidée par Mme Leuch, a continué de s'occuper de l'école complémentaire obligatoire pour les jeunes filles. Elle s'est émue des articles 4 et 55 du projet de loi fédérale sur le statut des fonctionnaires; et l'Alliance, en signant une pétition avec sept autres Sociétés féminines — sans parler de pétitions venues de différents côtés — a eu la satisfaction de voir supprimer la première et adoucir la seconde de ces dispositions défavorables aux femmes. La même Commission a été représentée par Mmes Glaettli et Leuch auprès de la Commission du Conseil National pour le Code pénal, dans une entrevue dont il a été question ici en son temps. La question du cinéma et le postulat Obrecht, pour la revision du Code civil, sont encore à l'étude.

La Commission d'éducation nationale a fait un travail fécond en organisant, à Lausanne, une nouvelle série de « Journées éducatives »; elle en prépare d'autres à Genève et Neuchâtel. Elle appuie l'idée de l'enseignement post-scolaire obligatoire pour les jeunes filles; mais, — sa présidente, Mme Pieczynska, est trop connue pour qu'on s'en étonne, — elle le comprend comme une initiation complète à la vie, avec un programme d'inspiration élevée, et non comme un simple apprentissage ménager.

De son côté, l'Office suisse pour les professions féminines continue à explorer méthodiquement son domaine, et il établit des monographies minutieuses, que l'on peut lire dans ce journal au fur et à mesure de leur achèvement. Il agit encore par des conférences, par des conseils. Il a demandé au Bureau fédéral de statistique que le travail de maîtresse de maison fût considéré comme une profession, et fût recensé comme tel en 1930, mais n'a obtenu qu'une demi-satisfaction ; il a fait nombre d'autres démarches judicieuses. Il est réconfortant de penser que l'O. P. F. exerce sa vigilance sur ce monde du travail féminin, encore si mal organisé et si confus; et Mlle Murset, ainsi que ses aides, Mlles Eberhardt et Wössner, ont droit à notre reconnaissance.

L'Alliance n'entend pas se cantonner dans les frontières de la Confédération; elle a décidé de mettre à l'ordre du jour de chacune de ses assemblées un travail sur la Société des Nations. C'est Mme Chenevard-de Morsier qui nous entretient de « la Femme et la Société des Nations », et plus spécialement des conventions et recommandations concernant la protection de la femme ouvrière. Son étude montre aux prises deux conceptions qui ont, chacune, de bons arguments pour elles: protectionnisme et antiprotectionnisme. Il est impossible de discuter ici un sujet de pareille envergure; mais il a du moins été présenté avec toute l'exactitude et la lucidité désirables.

Tous ces travaux ont tenu l'Assemblée en haleine pendant trois heures. Maintenant, on s'éparpille aux quatre coins de la ville, pour se retrouver bientôt et passer la soirée ensemble, à l'Hôtel de la Couronne. Les Sociétés soleuroises: Amies de la jeune fille et Société d'utilité publique, — nous y ont fait préparer des tables bien garnies, et l'on se régale, tout en prêtant l'oreille au chant de deux aimables artistes, et en conversant de tout un peu, même de l'aventure du petit Jean-Jacques, échoué ici avec son archimandrite, même des antiques relations de Neuchâtel avec Soleure, qui a toujours apprécié les produits de ses vignobles...

Mais toute bonne chose se gâte par l'abus qu'on en fait, et le lendemain, dimanche matin, c'est précisément des ravages de l'alcoolisme que nous entretient M. Rudolf, secrétaire de la Ligue nationale contre l'eau-de-vie, sous ce titre: *La grande détresse de notre patrie*. Les détails techniques qu'il donne sur la formidable production des distilleries modernes, les faits navrants et innombrables qu'il rapporte sur la consommation de l'alcool et ses effets, produisent une profonde impression. Il parle — est-il besoin de le dire? — à un public converti, et il n'a pas de peine à faire voter à l'unanimité une résolution par laquelle l'Alliance s'engage à mener campagne pour une revision sociale, et non purement fiscale, du régime des alcools. Mais comment, nous femmes, mènerons-nous campagne? demande Mlle Gourd.— Mlle Bünzli ne peut répondre qu'en déplorant notre nullité politique.

La lutte contre l'alcoolisme est aussi vieille que le mouvement féministe, et marche de pair avec lui. Mais c'est un sujet neuf qu'introduit Mlle Gerhard, de Bâle : les allocations familiales. Instituées pendant la guerre, elles ont fait leur chemin, et le dernier Congrès suffragiste de Paris en a recommandé l'étude. Mlle Gerhard fait une revue très complète des pays qui les ont adoptées, et des différents systèmes que l'on a essayées; c'est un modèle de travail consciencieux et objectif. L'oratrice ne cache pas qu'elle est « partisane » (risquons le mot!) des allocations familiales. Mais, sagement, elle ne propose pas encore à l'Assemblée de prendre position; elle demande que l'on constitue une Commission d'études, en commun avec l'Association pour le Suffrage féminin, qui s'y intéresse aussi. On reprendra donc la question plus tard, devant un public mieux informé.

La « chroniqueuse » (risquons encore celui-ci !) a l'impression d'avoir rendu compte de deux semaines au moins de débats. . Mais tout a tenu dans quelques heures. On a apporté, de tous les côtés, le fruit d'un labeur patient et intelligemment spécialisé. Mais tout spécialisé qu'il est, il n'y en a pas une parcelle qui puisse laisser indifférent qui que ce soit. On a souvent comparé ces Assemblées à un Parlement féminin. Oui, mais un Parlement pauvre de temps et d'argent. A voir ce que peuvent ces femmes, toutes occupées de mille choses, et qui ne trouvent qu'à grand'peine deux jours de l'année pour s'en libérer; qui s'estiment riches parce qu'elles ont amassé 46.000 fr., on

---

temporains, quitte la voie battue de l'impressionisme pour chercher, sous les aspects changeants de la nature, un sens plus intime et permanent et l'exprimer en une sorte de synthèse. Sait-on les renoncements qu'implique cette discipline? Repousser le superflu des lignes et des couleurs avec leurs séduisants effets de trompe-l'œil, rester sobre devant mille tentations, faire son choix à travers les dangers que l'on sait, éliminer sans appauvrir, voilà, certes, de quoi gagner l'estime, sinon toujours l'admiration d'un public.

C'est en tenant compte de cela qu'il faut considérer certains paysages de coloris assourdis, comme l'*Eglise de Massongex*, la *Tour de Philippe-le-Bel*, si profondément sentie, vrais états d'âme de la nature, la *Synagogue de Lausanne*, avec sa fine harmonie de tons entre l'édifice et le ciel, mais où le parti-pris de monotonie est peut-être excessif dans la valeur des arbres, parti-pris qui domine encore dans les *Allées d'arbres à Vidy*. Puis, les compositions comme *le Cirque* et *Après le bain*, qui, tout en nous paraissant moins personnelles, pourront déconcerter, mais ne sont pas suspectes de cabotinage; l'artiste étant de bonne foi, nous savons qu'elle a « son idée ».

Car, pour avoir beaucoup travaillé et beaucoup appris, un peintre acquiert le droit de s'exprimer librement, en dépit des protestations qu'il pourrait soulever. Il court pour lui seul les risques impliqués dans cette liberté. Mais Violette Diserens évitera les écueils qui menacent les derniers bateaux; l'imagination, chez elle, n'offense pas la réalité, et, dans ses ouvrages, règne une dignité qui exclut la violence et ne garde que la fermeté.

Mentionnons, en terminant, une série de dessins et d'eaux-fortes où se retrouvent des dons précieux dans une amusante diversité qui affirme une curiosité toujours en éveil, et permet d'attendre beaucoup encore de Violette Diserens. M. B.

se demande ce qu'elles pourraient, si elles avaient le loisir de délibérer en long et en large, si elles disposaient de tous les moyens d'instruction et d'action dont jouissent les parlementaires? Hélas! elles s'en passeront longtemps encore. Longtemps encore, quelques députés clairvoyants se lamenteront sur ce gaspillage de forces, tandis que le grand nombre cherchera à l'éterniser. Et pourtant, « l'Idée marche »; chaque Assemblée de l'Alliance en est une preuve de plus, puisque, chaque fois, ces femmes, qui ne se disent pas suffragistes, la comprennent mieux; puisque, à chaque banquet, il se trouve un homme en vue dans sa cité, — ici, c'est M. Schubiger, conseiller communal, — pour regretter qu'on nous tienne à l'écart. Enfin, à chaque banquet, l'Association pour le Suffrage féminin, invitée comme une sœur par l'Alliance, a son porte-parole, Mlle Gourd, qui prononce un discours incisif et lance les graines ailées.

Rentrée chez elle, chacune des 105 déléguées qui ont siégé à Soleure en a pour longtemps à nourrir son esprit de tout ce qu'elle en a rapporté; elle conserve dans sa mémoire l'image de la jolie petite ville, de l'Aar aux reflets miroitants, et surtout de l'accueil aimable qu'elle y a trouvé.

E. Porret.

Association Nationale Suisse pour le Suffrage féminin

Séance du Comité Central,

L'ordre du jour de la séance du C. C., tenue le 24 octobre à Berne, était si chargé que, bien que siégeant dès 10 heures du matin jusqu'à 5 h. ½ l'après-midi, le Comité n'est pas arrivé à l'épuiser, et que la proposition a été faite, ou de convoquer des séances plus fréquentes, ou de faire durer deux jours ces réunions. Le Comité était au complet, les deux nouveaux membres, MM. les conseillers nationaux Graf (Berne) et Huber (Saint-Gall), y assistant pour la première fois. — Les débats ont d'abord porté sur des affaires d'ordre intérieur: comptes du Fonds Leslie, collecte 1926-1927, au sujet de laquelle des indications seront prochainement données aux Sections; propagande dans les cantons qui n'ont point encore de Sections: à ce sujet, il a été décidé de former, sous la présidence de Mlle Dutoit, une petite Commission d'action pour poursuivre en Thurgovie le magnifique travail de propagande commencé l'été dernier à l'occasion du Cours de Vacances; et des conférences de Mme Gillabert-Randin seront organisées dans des localités agricoles du Valais par Mlle Zwahlen. Des démarches seront également faites à Soleure, dans les Grisons, et le bulletin de presse, interrompu pendant trop longtemps, sera de nouveau envoyé à la presse de toute la Suisse par les soins du Secrétariat central. — Le C. C. a pris acte avec satisfaction des heureux résultats des démarches des Sociétés féminines auprès du Conseil National au sujet de la loi sur le statut des fonctionnaires; quant à la prochaine votation fédérale, elle sera, comme toutes les précédentes, utilisée pour attirer l'attention du public sur l'exclusion des femmes du scrutin, cette propagande devant, cette fois-ci, se faire spécialement auprès des femmes de la campagne; de plus, il sera recommandé aux Sections d'organiser des conférences contradictoires pour orienter les femmes sur la question du monopole du blé. — Les questions internationales (envoi aux Sections pour étude de plusieurs des résolutions du Congrès de Paris, nomination de représentantes de la Suisse dans des Commissions de l'Alliance Internationale, finances et publications internationales, travail en faveur de la paix et de la S. d. N., etc., etc., ont aussi longuement occupé le C. C., qui a décidé, d'autre part, répondant ainsi au vœu exprimé lors de l'Assemblée de Soleure de l'Alliance de Sociétés féminines suisses, de nommer une Commission d'étude des allocations familiales, en commun avec l'Alliance. — Enfin, pour remplir la tâche dont l'avait chargé l'Assemblée générale de Lucerne en juin dernier, le C. C. a consacré plusieurs heures à une étude détaillée de la loi fédérale sur la tuberculose, dont Mme Ch. Olivier, docteur, lui a exposé l'économie générale, Mme Merz, collaboratrice du *Bund*, rendant compte d'autre part, des débats du Conseil des Etats, dont cette loi est sortie appauvrie et diminuée, si bien que des démarches seront nécessaires pour en faire rétablir certaines dispositions des plus utiles à la santé publique.

E. Gd.

A travers les Sociétés d'Intérêt Féminin

Le *Cartel romand d'hygiène sociale et morale* a tenu, le 7 octobre, à Lausanne, son Assemblée générale d'automne, à laquelle 38 Sociétés et groupes affiliés s'étaient fait représenter. Une courte séance administrative a d'abord eu lieu le matin, qui a principalement porté sur le programme d'activité du Cartel pendant l'exercice 1926-1927: soit la revision du régime des alcools, et la campagne auprès de l'opinion publique que nécessite cette votation encore lointaine; et la préservation morale de la jeunesse féminine. Ce sujet, bien fait pour intéresser autant les représentants de Sociétés de moralité publique que les féministes, préoccupées de l'avenir de la génération pour laquelle elles travaillent, a été également traité dans la séance publique de l'après-midi, par Mlle Madeleine Hahn, présidente de la Section vaudoise des Amies de la Jeune Fille, et dont la causerie si élevée d'inspiration, si justement pensée et si riche d'expériences personnelles, a très vivement intéressé tous les assistants. Un échange de vues a suivi, dont la portée n'a pu qu'être féconde.

M. F.

XIXme Assemblée générale de l'Union suisse des maîtresses professionnelles et ménagères. — C'est à Sion qu'eut lieu, le 4 août, cette Assemblée générale, à laquelle nous eûmes le plaisir d'assister en qualité de déléguée de l'Association suisse pour le Suffrage féminin. — A l'ordre du jour de la séance figuraient, outre la lecture des procès-verbaux et des rapports habituels, la revision des statuts et la nomination du Comité. Mais les changements éventuels à apporter aux statuts ne furent que discutés; ils seront votés à l'Assemblée générale de l'année prochaine, pour permettre aux sections d'étudier à fond cette question. Le Comité restera en fonctions jusqu'après cette revision. Il est chargé d'étudier la fusion éventuelle de l'Union avec l'Association suisse des institutrices. — L'Union prendra part à la « Saffa », et une Commission d'organisation est nommée. La cotisation annuelle sera augmentée d'un franc pour couvrir les frais qu'entraînera cette exposition. — A 7 h. ½, un banquet officiel réunit les participantes au Grand Hôtel. Les autorités du canton et de la ville sont représentées. Mme Brunnhofer, présidente, salue leur présence et remercie le Comité d'organisation auquel est dû le succès du cours et de cette journée. M. Walpen, conseiller d'Etat, apporte l'hommage du canton du Valais; M. Kuntschen, président de Sion, celui de la Ville; la soussignée, le salut de l'A. S. pour le S. F., et profite de l'occasion qui lui est offerte pour faire un peu de propagande en faveur de notre cause. Les applaudissements qui accueillirent ses paroles lui prouvèrent que l'Union suisse des institutrices professionnelles et ménagères compte bon nombre de membres favorables au suffrage féminin. — Une partie familière, agrémentée de nombreuses productions, fit passer le temps si agréablement, qu'il était près d'une heure lorsque chacun regagna son hôtel.

H. Z.

(Retardé, faute de place.)

Où nous en sommes

(Nouveaux abonnements de l'été et de l'automne)

Foyer des Etudiants, Lausanne	1 ab.
Nos Pénates, Pully	1 ab.
Association chrétienne d'Etudiants, Lausanne	1 ab.
Infirmerie de Moudon	1 ab.
Infirmerie d'Yverdon	1 ab.
Infirmerie de Montreux	1 ab.
Ecole ménagère de Marcelin (Morges)	1 ab.
Mlle M. F. (Wohlen)	1 ab.
Mme K. (Bienne)	1 ab.
Mme D. (Neuchâtel)	1 ab.
Mme C.-N. (Bellinzone)	1 ab.
Mme P.-C. (Montreux)	1 ab.
Association féminine (Galati, Roumanie)	1 ab.
M. D. (Quito, Equateur)	1 ab.
Mlle J. Y. (Genève)	1 ab.
Mme J. R. (Lausanne)	1 ab.
Mme Ch.-C. (Genève)	1 ab.
Miss K. (Montreux)	1 ab.
Mlle B. (Genève)	1 ab.
Mlle F. (Genève)	1 ab.
Mme B.-F. (Genève)	1 ab.
Mme L. (Genève)	1 ab.
Mme A. (Genève)	1 ab.
Mme P. (Genève)	1 ab.
Mlle B. R. (Versoix)	1 ab.
Mlle L. G. (Buttes)	1 ab.
Mme P. (Genève)	1 ab.
Mme Dr F. F. (Genève)	1 ab.
Mlle M. (Saint-Imier)	1 ab.
Mlle A. W. (Haute-Savoie)	1 ab.
Mlle L. W. (Bâle)	1 ab.
Par Mlle H. Z. (après le cours de vacances d'Ermatingen)	10 ab.